



Proposition de stage de fin d'études d'ingénieur agricole/master 2 (6 mois)
Outils de développement agricole et accompagnement d'acteurs
Coopératives vitivinicoles et portage foncier

Environnement scientifique du stage :

Le portage foncier en agriculture est l'action d'un acteur, qui est ou devient propriétaire de terres agricoles alors qu'il n'est pas impliqué lui-même dans l'exploitation de ces terres, et qui affirme une volonté de mettre son capital au service d'une activité agricole. Le projet Coop'Portage porte sur le portage foncier des coopératives, c'est-à-dire qu'il s'intéresse aux coopératives agricoles, et plus particulièrement viticoles, impliquées dans une action de portage foncier de terres dont elles valorisent la production par leur activité de vinification et de commercialisation. Le projet est soutenu par le Programme de soutien aux actions de pré incubation- transfert- innovation (PITI) de l'Institut Carnot et par le programme HubInnovergne de l'I-Site CAP20-25 (Chèque Recherche-Innovation). Il vise à permettre le transfert scientifique d'un cadre conceptuel sur le portage foncier développé au sein d'INRAE-UMR Territoires en tant qu'outil d'aide à la décision auprès de la Section Vignerons Coopérateurs de La Coopération Agricole Auvergne-Rhône-Alpes (LCA ARA). Il s'agit d'appuyer l'accompagnement des caves coopératives vitivinicoles du territoire, membres de la section, dans la formalisation de leur stratégie foncière et de portage foncier éventuel, par des éléments de méthode dont elles manifestent aujourd'hui le besoin.

L'UMR Territoires, est une unité mixte de recherche réunissant des membres de INRAE, AgroParisTech, Université-Clermont Auvergne, et VetAgroSup, en économie, géographie, sciences politiques et de gestion. Son projet de recherche porte sur les stratégies des territoires et des acteurs.

Contexte et objectif du stage :

Le stage intervient au cours de la seconde étape du projet Coop'Portage. La première étape a jusqu'ici permis d'analyser en région Auvergne-Rhône-Alpes les expériences de cinq caves coopératives ayant mis en place du portage foncier. Les dynamiques observées dans d'autres régions viticoles en Grand Est, Aquitaine et Occitanie viennent contextualiser ces premiers résultats. Une diversité de statuts juridiques est observée, mais aussi de modalités de gouvernance, et de modalités de mise à disposition des viticulteurs associés coopérateurs. Les finalités poursuivies par les caves coopératives ayant mis en œuvre du portage foncier se polarisent autour des questions de sécurisation du bassin d'approvisionnement et d'accompagnement du renouvellement des générations, pouvant s'inscrire dans de véritables stratégies coopératives d'installation-transmission. Mais le portage foncier peut également être vu comme une stratégie marketing et de développement. Cette connaissance produite à partir d'expériences existantes permet de mettre en évidence différents modèles de portage foncier, en regard de leurs caractéristiques et des finalités poursuivies.

La deuxième étape du projet Coop'Portage vise, à partir de ce matériau, à élaborer des éléments de méthode pour accompagner des coopératives vitivinicoles dans la mise en œuvre de montages de portage foncier, avec une visée opérationnelle. Le stage intervient au cours de cette deuxième étape. Dans cet objectif, le stagiaire devra 1) analyser les modèles-types mis en évidence

en termes de bénéfices-risques et de besoins satisfaits, 2) analyser les montages juridiques et gouvernance potentiels en fonction des finalités poursuivies 3) mettre en évidence les points de vigilance et les moyens à mettre en œuvre, en termes juridiques, financiers et de gouvernance. Il le fera dans le cadre d'un dialogue constant avec son encadrement, et en mobilisant si nécessaire des personnes ressources dans et hors du réseau coopératif.

A l'issue de ce travail d'analyse, mené avec des réunions régulières avec l'équipe projet, le/la stagiaire contribuera à la réalisation du livrable 4 du projet, à savoir la réalisation d'un outil d'aide à la décision à partir des éléments d'apprentissage dégagés (méthodologie, logigramme, bénéfice-risque...). Le/la stagiaire sera particulièrement force de proposition à cette étape du travail, notamment dans le choix des supports, l'objectif étant de parvenir à un outil directement appropriable et utile au réseau des coopératives.

Modalités de travail :

Le/la stagiaire conduira les travaux nécessaires pour atteindre les deux objectifs du stage mentionnés ci-dessus. Il s'agira de travaux d'analyse et de synthèse, de rédaction de notes intermédiaires, de recherche des supports adéquats pour les outils d'aide à la décision et de mise en œuvre de leur réalisation (livrable 4). Les travaux et résultats obtenus feront l'objet d'une synthèse qui sera l'objet du mémoire de fin d'études. Le/la stagiaire présentera l'avancée son travail dans le cadre des réunions du pilotage du projet INRAE/La Coopération Agricole, et réalisera également une restitution finale à l'issue du stage.

Compétences recherchées

- Master 2 et/ou ingénieur dernière année
- Connaissances en économie agricole (exploitations agricoles, filières, coopératives)
- Compétences en développement agricole et analyse de la gouvernance et des jeux d'acteurs
- Goût pour les métiers d'animation et d'accompagnement
- Capacité à rédiger (notes de synthèse et mémoire)
- Rigueur et autonomie
- Permis B

Conditions matérielles

Période du stage : 6 mois au cours de l'année 2022

Le stage sera basé à INRAE Clermont-Ferrand, accueilli au sein de l'UMR Territoires (AgroParis-Tech, VetagroSup, INRAE, UCA).

Indemnité de stage de l'ordre de 550 €/mois.

Contact

Christine Léger-Bosch
INRAE Clermont-Ferrand, UMR Territoires
9 avenue Blaise Pascal, CS 20085
63178 Aubière
Tel : 04-73-44-07-55
E-Mail: christine.leger-bosch@inrae.fr

Conditions de candidature :

Par mail, accompagné d'une lettre de motivation et d'un cv.
Date limite : 23 janvier 2022